



## Contrats groupe AIRBUS pour la santé et la prévoyance

### Trop d'excédents : la CGT demande la renégociation des contrats

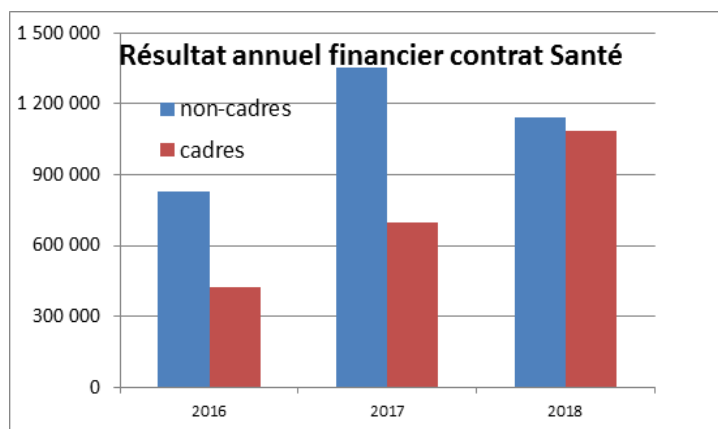
Les salariés Airbus cotisent avec leur entreprise à une complémentaire santé et à un contrat de prévoyance. La réunion annuelle de suivi des contrats (IPECA et mutuelles) pour le groupe Airbus s'est tenue mi-octobre.

### **Contrat AIRBUS Santé : toujours plus d'excédents avec des prestations qui stagnent**

Sur les contrats Santé, les résultats financiers sont excédentaires de 7.5% pour les non-cadres et 2% pour les cadres et assimilés.

Ces excédents alimentent des réserves (9M€ et 10M€) qui atteignent l'équivalent de 72% des prestations annuelles versées aux non-cadres et 35% de celles des cadres.

**Un quart de nos excédents sont directement captés par IPECA** (près de 600 000€ en 2018).



Réserve Générale IPECA pour Airbus	non-cadres	cadres
montant €	8 701 021	10 133 141
Ratio Reserve générale / prestations	72%	35%

La répartition des dépenses reste stable.

Les taux de couverture sont supérieurs à 95% pour les soins courants et la pharmacie.

Le reste à charge reste parfois important pour les soins de maternité, certaines hospitalisations ainsi que pour les soins dentaires, optiques et auditifs.

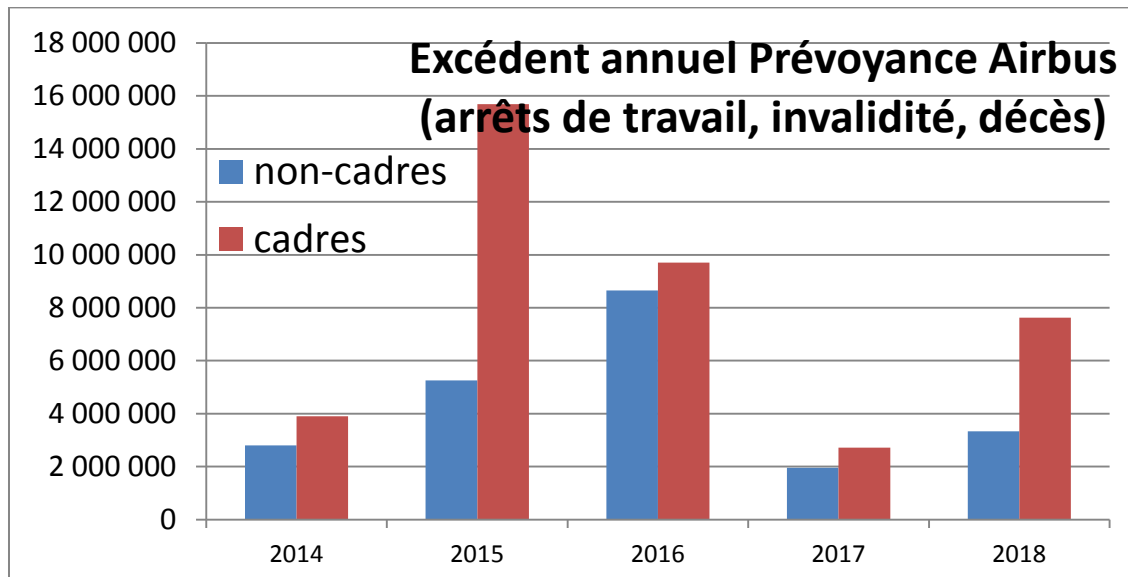
Pour 2018, le reste à charge global pour l'ensemble des salariés reste conséquent : Il est supérieur à 12 millions €.

**La CGT demande que les excédents de cotisation servent à fusionner les 2 contrats cadres et non-cadres et à augmenter les prestations** afin de diminuer le reste à charge d'un maximum de prestations santé.

La direction a répondu en réunion que les salariés peuvent adhérer à des sur-complémentaires individuelle... s'ils en ont les moyens !

## Contrat prévoyance gros risques : Trop d'argent non utilisé

Sur les contrats Prévoyance (arrêts de travail, invalidité, décès), les excédents sont énormes, et représentent environ le tiers des cotisations brutes (TTC) pour les contrats non-cadres et cadres.



**Ces excédents ont alimenté des provisions qui ont atteint un plafond** depuis 2015. Ce plafond légal représente environ une année de cotisations : 10 M€ pour le contrat non-cadres et 20 M€ pour le contrat cadres et assimilés.

En outre, les rendements financiers des provisions alimentent une réserve qui atteint respectivement **2.4M€ et 7.8M€** pour les contrats non-cadres et cadres. Au total, les provisions et les réserves représentent plus d'une année de cotisation, un matelas bien suffisant.

**Depuis que le plafond est atteint (2015), les excédents de cotisation basculent en grosse partie dans les fonds généraux d'IPECA et sortent donc du contrat Airbus.**

**Les sommes qui finissent dans les caisses IPECA (et sont donc perdues pour nous) représentent chaque année environ un quart de nos cotisations TTC.**

Cela représente **44 Millions €** qui ont été perdu en 5 ans ! **950€ en moyenne par salarié cotisant.**

La CGT demande l'ajustement des cotisations et des prestations afin d'**éviter ces excédents**. La renégociation doit aussi permettre de **fusionner les contrats cadres et non-cadres**

**LA CGT DEMANDE OFFICIELLEMENT LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS IPECA SANTÉ ET PRÉVOYANCE**

**« GIVE ME MY MONEY BACK »**

<http://cgtastrium.reference-syndicale.fr/>  
[cgt\\_tlse@airbus.com](mailto:cgt_tlse@airbus.com) ; [cgt\\_elt@airbus.com](mailto:cgt_elt@airbus.com)  
[https://hub.intra.corp/sites/OS\\_ADS/CGT\\_ADS/Default.aspx](https://hub.intra.corp/sites/OS_ADS/CGT_ADS/Default.aspx)

